

pas inscrite sur la liste, ce qui fait que ces gens ne peuvent voter, à moins qu'il ne puissent retourner dans les comtés qu'ils habitaient avant 1894.

Je ne puis dire, naturellement, que le gouvernement soit à blâmer sous ce rapport. Il ne pouvait prévoir le développement d'une semblable ville. Je crois qu'en équité le parlement devrait passer une loi permettant la préparation de nouvelles listes électorales pour une localité comme Rossland, afin que la population de cette localité ait l'occasion d'enregistrer son vote, eu égard aux circonstances particulières dans lesquelles elle est placée.

Voici une ville dont on n'entendait pas parler, qui n'existait virtuellement pas lorsque le reviseur fit sa dernière liste, mais qui renferme aujourd'hui une population d'environ 3,000 âmes, population qui, l'été prochain, si les prévisions des commentateurs de mon honorable ami se réalisent, sera beaucoup plus considérable encore qu'elle ne l'est maintenant. Ne serait-il pas ou ne peut plus juste de la part de cette Chambre, dans un pareil cas, de passer une loi autorisant le juge à tenir des séances spéciales à Rossland et dans d'autres villes qui se sont développées si rapidement par suite de l'excitation créée par la découverte de gisements aurifères, l'exploitation des mines d'argent. On devrait adopter un moyen quelconque pour permettre à ces personnes de voter. Je ne soulève pas cette question pour des fins politiques, je ne suis pas en mesure de constater si la population de Rossland est ou n'est pas en faveur du gouvernement actuel ; mais je dis que comme question de justice et pour reconnaître la grande importance que la région minière de Kootenay aura probablement, non seulement pour la Colombie Anglaise, mais aussi pour tout le Canada, il conviendrait certes que le parlement attirât l'attention spéciale sur la forte augmentation de population en prenant quelque mesure de ce genre. Il serait juste à l'égard de cette population et avantageux pour le Canada en général, je le répète, d'attirer d'une manière aussi signalée l'attention sur le fait que, bien que la liste électorale ait été préparée en 1894 et soit acceptée pour le reste du Canada comme étant la date assez récente, l'accroissement énorme de la population de cette région a nécessité la confection d'une liste spéciale pour que les habitants de cette région eussent l'occasion de voter aux prochaines élections.

M. MARA : L'honorable député de Winnipeg (M. Martin) a parfaitement raison, M. l'Orateur, de dire que la région de Yale-Caribou est considérable ; mais il en a beaucoup rétréci les limites. Cette région s'étend depuis le sommet des Montagnes Rocheuses jusqu'à la rivière Harrison, ou Agassiz, soit une distance de 400 à 500 milles le long du chemin de fer Canadien du Pacifique, et depuis les établissements de la partie méridionale du lac Kootanie jusqu'à Barkerville, soit une distance de près de 800 milles, par la voie publique ordinaire. Il y a plus de soixante arrondissements de votation dans la division, avec une liste électorale, comprenant 7,743 noms. M. le juge Walkem, qui remplissait les fonctions de reviseur, a pris beaucoup de peine pour inscrire tous les noms. Etant juge de la cour Suprême, et ayant à voyager pour tenir des sessions de la cour, il a pu, pendant la revision des listes, visiter presque tous les arrondissements de votation du comté. Par conséquent, il a eu d'excellentes occasions d'inscrire tous les noms qui lui étaient donnés ; et tous les habitants

du district déclareront avec plaisir qu'il a rempli ses fonctions fidèlement. Je crois que l'honorable député de Winnipeg fait erreur lorsqu'il dit que le scrutin ne peut pas être tenu à Rossland, ville dont il parle, et qui, de petit hameau comptant environ vingt personnes qu'elle était est devenue en dix-huit mois une ville pleine d'activité d'environ 3,000 âmes. L'arrondissement de votation porte le nom de Waneta, et l'officier-rapporteur peut fort bien tenir le scrutin dans n'importe quel endroit du district, et il le tiendra probablement à Rossland.

M. MARTIN : Mais cela ne sera-t-il pas injuste à l'égard des habitants de Waneta ? Ils ne sont pas nombreux, il est vrai.

M. MARA : Il n'y a à Waneta que trois électeurs dont les noms figurent sur la liste. Tout le district, y compris la ville de Waneta, porte le nom de Waneta, et ce district renferme les villes de Trail et de Rossland. La difficulté que mentionne l'honorable député peut en grande partie être surmontée si le gouvernement soumet un bill permettant à tout électeur inscrit dans le district de voter au bureau où il se trouvera lorsque le scrutin aura lieu. J'ai déjà signalé ce fait à l'attention du gouvernement, et j'espère qu'il trouvera le moyen de faire une exception pour la ville de Rossland.

M. MARTIN : Puis-je demander à l'honorable député s'il propose qu'une personne qui a aujourd'hui le droit de voter dans une autre division électorale ait le droit d'enregistrer son vote à Rossland, ou s'il désire que cela s'applique simplement à ceux qui ont le droit de voter dans les districts de Yale et de Kootanie ?

M. MARA : Je limiterais ce droit aux districts de Yale, de Caribou et de Kootanie. La population de Rossland se compose surtout d'Américains ; je suppose que les deux tiers formeraient une faible estimation de la proportion de la population composée de citoyens américains. Le reste de cette population se compose de citoyens anglais jouissant du droit de suffrage en raison de la durée de leur séjour dans la province et qui sont inscrits sur les listes électorales d'autres parties de Yale, de Kootanie et de Caribou. De sorte que si le gouvernement veut faire ce que j'ai suggéré il n'y aura pas de grief sérieux et le nombre des électeurs qui seront privés du droit de suffrage sera insignifiant. Le fait que la liste provinciale des électeurs, préparée pour le même district douze mois seulement auparavant, contenait 3,645 noms, tandis que la liste fédérale en contient 7,743, démontre que M. le juge Walkem a bien accompli son travail et qu'un grand nombre de noms d'électeurs ont été inscrits. C'est là une preuve satisfaisante que le reviseur a bien fait son travail et qu'un très petit nombre de noms ont été omis. Je serai très heureux de recevoir l'aide de l'honorable député de Winnipeg et d'autres membres de la gauche pour engager le gouvernement à soumettre un bill, comme j'espère qu'il va le faire, afin de remédier au grief dont l'honorable député a parlé.

Sir JAMES GRANT : Je suis très heureux d'avoir entendu les remarques faites par l'honorable député de Winnipeg (M. Martin), au sujet de l'augmentation de la population de la Colombie Anglaise. Nous savons que depuis quelques années on nous a représenté dans cette Chambre que la